

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DE L'EDnBISE **DU 11/09/2024**

Présents :

Jean-Christophe AVICE, Michaël AUBERT, Myriam BERNAUDIN, Annie COLLIN, Raphaël COQUEREL, Yoann COPARD, Nathan GOUNEL, Ivan Ignacio IGOR GAEZ, Manon LEFEVRE, Imane MOUFFOK, Etard OLIVIER, Magalie LECOURTOIS, Frank LE FOLL, Alain RINCÉ, Céline RENAULT, Nathalie RIVES, Amandine SANTINI, Mathilde WULLEN.

Excusée :

Florence LEGENDRE.

ORDE DU JOUR :

- 1- Accueil des nouveaux représentants des doctorants
- 2- Gestion des demandes d'aide pour les missions (congrès, formation, séjour) : AAP 2024-2
- 3- Elargissement de la CSP
- 4- Bilan des recrutements des doctorants (2024) et révision des procédures pour les recrutements (2025)
- 5- Autorisation de direction de thèse pour un bénéficiaire d'une Chaire Professeur Junior
- 6- Révision du règlement Intérieur

1- Accueil des nouveaux représentants des doctorants

Alain Rincé présente les 8 représentants des doctorants qui ont été élus début juillet pour un mandat d'un an : Raphaël COQUEREL (UCN), Nathan GOUNEL (UCN), Ivan Ignacio IGOR GAEZ (UCN), Manon LEFEVRE (ULHN), Imane MOUFFOK (UCN), Céline RENAULT (ULHN), Amandine SANTINI (URN), Mathilde WULLEN (UCN).

2- Gestion des demandes d'aide pour les missions (congrès, formation, séjour) : AAP 2024-2

Le second appel à projet correspond normalement à des demandes d'aide pour des missions du second semestre de l'année civile. Cependant, comme l'an passé, nous avons invité les doctorants ayant effectué une mission au cours du premier semestre 2024 à déposer un dossier si cette mission n'a pas fait l'objet d'une demande dans le cadre du 1er appel à subvention 2024. Cette invitation a été faite en mentionnant que l'école doctorale apporterait prioritairement une aide pour les actions du 2nd semestre, puis, si notre budget le permet, évaluera les demandes concernant les actions du 1er semestre afin d'apporter une éventuelle aide de manière rétroactive.

22 demandes ont été reçues, parmi lesquelles 18 concernent des missions du second semestre 2024, et 4 des missions du 1^{er} semestre 2024.

Alain Rincé effectue un rapide bilan des dépenses de l'ED sur le budget 2024 et précise qu'après pré-examen des dossiers reçus, notre budget permettra la prise en compte des demandes concernant les actions du 1er semestre 2024 et même d'augmenter le montant des aides que nous pourrions apporter si nous utilisons les barèmes retenus les années précédentes.

Après présentation des différentes demandes, le conseil a voté à l'unanimité pour l'attribution d'une aide à 19 doctorants. Une demande n'a pas été retenue car elle concernait un congrès national. Deux demandes n'ont pas été retenues car le(la) doctorant(e) a déjà bénéficié d'une aide de l'ED pour le même type d'action.

Le conseil a également voté à l'unanimité pour une augmentation de 25% du montant des aides calculées sur la base de nos anciens barèmes, augmentation appliquée à l'ensemble des aides apportées en 2024 par l'ED.

Ainsi, sur l'ensemble des 2 appels à subvention de 2024, l'EDnBISE a apporté une aide à 62 doctorants pour un montant total de 29 863 €.

Le conseil valide l'attribution de ces aides (12 voix pour, 1 voix contre).

Le budget restant disponible après déduction de ces aides permet l'attribution d'une subvention à l'association Normandie-doc' en vue de participer au financement de l'organisation des JED2025 de l'EdnBISE. Il est ainsi proposé le versement d'une subvention de 3 000 € à cette association.

Le conseil à l'unanimité valide l'attribution de cette subvention.

3- Elargissement de la CSP

Le 24 janvier dernier, notre conseil avait suggéré d'augmenter le nombre de membres au sein de la Commission Scientifique et Pédagogique de l'école doctorale. L'objectif fixé est de limiter, pour chacun des membres, le nombre de doctorants à suivre dans le cadre du CSI et d'assurer une meilleure représentativité des différentes unités de recherche au sein de la commission de recrutement (CSP + membres du conseil titulaires de l'HDR).

Les membres de l'équipe de direction ont commencé à solliciter des personnes pour intégrer la CSP, des collègues HDR actifs ont été ciblés en suivant les critères suivants :

- Nombre d'HDR actif de chaque UR (pour aboutir à une meilleure représentation des UR)
- Représentation des sous-disciplines en adéquation avec les thématiques de recherche de nos doctorants
- Site
- Se rapprocher si possible de la parité homme/femme

Sur 23 membres internes ciblés, un retour positif de 17 collègues a été obtenu. Une liste mentionnant leur nom et unité de recherche d'appartenance a été présentée.

Un vote est alors proposé pour l'intégration au sein de notre Commission Scientifique et pédagogique des 17 nouveaux membres identifiés (voir liste ci-dessous). Le résultat de ce vote est le suivant :

12 voix pour, 0 voix contre, 1 membre ne se prononce pas.

Liste des 17 nouveaux membres de la CSP :

NOM Prénom	UR	Site
ACHAMRAH Najate	UMRS 1073 - ADEN	Rouen
BOUMEDIENE Karim	UR 7451 - BIOCONNECT	Caen
CHUQUET Julien	UR 3830 - GRHVN	Rouen
DELOFFRE Julien	UMR 6143 - M2C	Rouen
FORGET-LERAY Joëlle	UMR 102 - SEBIO	Le Havre
GUINAMARD Romain	UR 4650 - PSIR	Caen
HUSTE Aurélie	UR 1293 - ECODIV	Rouen
LAVENANT Servane	UMR A950 - EVA	Caen
LEBLANC Nathalie	ULR 7519 – Transf. & Agro-ressources	Rouen
LEON SECK Albertine	U1311 - DYNAMICURE	Caen
MARION-LETELLIER Rachel	UMRS 1073 - ADEN	Rouen
MONTERO Maïté	UMRS 1239 - NORDIC	Rouen
MULDER Paul	UMRS 1096 - ENVI	Rouen
PETRY Sandrine	PHEED	Caen
RIVIERE Guillaume	UMR 8067 - BOREA	Caen
ROCHER Béatrice	UMR 102 - SEBIO	Le Havre
SAUVAGEOT Nicolas	UR 4312 - CBSA	Caen

4- Bilan des recrutements des doctorants (2024) et révision des procédures pour les recrutements (2025)

Alain Rincé présente le bilan des recrutements des doctorants. A ce jour, nous recensons :

- 20 contrats CDE (Caen = 9, Le Havre = 2, Rouen = 9)
- 1 contrat FRM (dossier porté par Samuel VALABLE - UR ISTCT)
- 14 contrats Normandie Recherche 100% (Caen = 6, Le Havre = 1, Rouen = 7)
- 6 contrats Normandie Recherche 50% (Caen = 3, Le Havre = 0, Rouen = 3), d'autres sont en attente de réponse.

Il précise que quelques candidats (salariés ou bénéficiaires d'un financement sur projet propre à l'unité de recherche) ont déjà été répertoriés voire auditionnés.

Suite aux nouvelles procédures d'attribution des Contrats Doctoraux Etablissement (CDE) mises en place ces deux dernières années et à l'harmonisation des calendriers pour l'attribution des CDE et de contrats doctoraux financées à 100% par la région Normandie (NR100%), le Conseil adopte le principe d'une harmonisation des modalités d'audition. Les modalités de recrutement retenues sont les suivantes.

Concernant le recrutement sur un financement de type CDE, NR100% ou sur un contrat doctoral co-financé par la région Normandie (NR50%) : après une publicité la plus large possible des sujets de thèse retenues (site Web de l'ED nBISE, ABG Intelli'agence, campus France, sociétés savantes, réseaux professionnels, etc.), la pré-sélection des candidats est confiée aux directeurs et co-directeurs de thèses qui transmettent le nom, prénom, coordonnées et CV à jour (incluant les classements du M1 et du 1er semestre de M2) d'un ou de deux candidat(s) par courriel à la direction et au secrétariat de l'ED.

Concernant le recrutement d'un doctorant salarié ou sur CIFRE, la pré-sélection du candidat est confiée aux UR, directeurs et co-directeurs de thèses. Les directeurs de thèses transmettent le nom, prénom, coordonnées et CV à jour (incluant les classements du M1 et du 1er semestre de M2) de leur candidat par courriel à la direction et au secrétariat de l'ED en vue d'une audition d'entrée en doctorat.

Concernant le recrutement d'un doctorant sur tout autre type de financement (contrats externes publics, associatifs ou privés, etc.), la pré-sélection des candidats est confiée aux UR, directeurs et co-directeurs de thèses. Ceux-ci devront s'engager dans une charte de recrutement liée à un affichage préalable du sujet de thèse sur le site de l'ED nBISE et à un affichage international (au moins au niveau européen) de l'appel à candidature. Les directeurs de thèses transmettent le nom, prénom, coordonnées et CV à jour (incluant les classements du M1 et du 1er semestre de M2) d'un ou de deux candidat(s) par courriel à la direction et au secrétariat de l'ED en vue d'une audition d'entrée en doctorat.

La sélection des candidats est ensuite organisée par l'ED nBISE, avec une audition des candidats regroupés pour 2-6 sujets par un jury constitué des directeurs (et codirecteurs) de thèses concernés, de membres de la Commission de recrutement et du directeur ou d'un des directeurs-adjoints de l'ED nBISE. Ces auditions peuvent se faire en présence de représentants de doctorants. Les auditions consistent en une présentation (10 min) suivie d'une discussion (15 min). Le jury évalue la pertinence et la qualité du parcours académique, l'expérience de recherche des candidats, leur capacité critique en lien avec leurs travaux précédents et l'appropriation du sujet de thèse sur lesquels ils concourent. Sur la base de ces critères, un avis est donné par les jurys sur la recevabilité des candidatures et un ordre de préférence en cas de candidature multiple sur un même sujet.

Dans le cas des recrutements sur un contrat de type CDE ou NR100%, en l'absence de candidat ayant obtenu un avis favorable, le directeur ou les co-directeurs de thèse concerné(s) aura(ont) une nouvelle fois la possibilité de transmettre le nom, prénom, coordonnées et CV à jour (incluant les classements du M1 et du 1er semestre de M2) d'un ou de deux nouveaux candidat(s). Pour les autres recrutements, cette possibilité est offerte plusieurs fois.

Le conseil se prononce pour l'adoption de ces nouvelles règles (12 voix pour, 0 voix contre, 1 membre ne se prononce pas).

5- Autorisation de direction de thèse pour un bénéficiaire d'une Chaire Professeur Junior

Après une présentation du dispositif Chaire Professeur Junior (CPJ), un échange s'engage sur l'objectif de pouvoir répondre favorablement aux bénéficiaires d'une CPJ non pas titulaires de l'HDR souhaitant assurer une direction de thèse au sein de notre école doctorale. Très rapidement les points suivants sont adoptés :

L'autorisation à diriger une thèse peut être accordée au bénéficiaire d'une (CPJ) par le chef d'établissement après avis de l'école doctorale. Le dossier du demandeur fait l'objet d'une évaluation par la commission de recrutement qui émet l'avis en prenant en compte un ensemble de critères incluant : la possession du diplôme de doctorat (ou PhD), l'expérience d'encadrement doctoral, la valorisation des travaux de doctorat encadrés, la qualité du dossier scientifique du candidat.

Le résultat de ce vote est le suivant : 11 voix pour, 1 voix contre.

Alain Rincé présente alors le dossier d'un candidat concerné par cette démarche.

Un avis favorable est alors émis par les membres du conseil restreint (ie hors représentants des doctorants) : 6 voix pour, 0 voix contre, 1 membre ne se prononce pas).

6- Révision du règlement Intérieur

Des révisions du règlement intérieur sont proposées, elles consistent en :

- L'ajout du paragraphe suivant concernant l'autorisation de direction de thèse pour un bénéficiaire d'une CPJ :

« L'autorisation à diriger une thèse peut être accordée au bénéficiaire d'une Chaire Professeur Junior (CPJ) par le chef d'établissement après avis de l'école doctorale. Le dossier du demandeur fait l'objet d'une évaluation par la commission de recrutement qui émet l'avis en prenant en compte un ensemble de critères incluant : la possession du diplôme de doctorat (ou PhD), l'expérience d'encadrement doctoral, la valorisation des travaux de doctorat encadrés, la qualité du dossier scientifique du candidat. »

- L'ajout de la phrase suivante dans la rubrique formations doctorales :

« Pour chacune des formations proposées au sein de nos établissements et gérées via l'application Sygal, une réponse à l'enquête de satisfaction dans les 15 jours suivant la fin de la formation est exigée pour l'obtention d'une attestation de participation. »

- La modification suivante dans la rubrique formations doctorales :

Une modification de l'intitulé « *Mission de diffusion et de médiation scientifique et technique* » permettant l'équivalence de 10h de formation par « *Mission de diffusion, de médiation scientifique et technique et communication/promotion de la formation doctorale vers des étudiants de master* » afin de pouvoir prendre en compte les activités de parrainage doctorant/étudiant de master et les rencontres Master-Doc organisées par l'association Normandie Doc' effectuées par nos doctorants

Le conseil à l'unanimité valide ces révisions du règlement intérieur.



Alain RINCE, Directeur de l'ED NBISE